

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 113

présenté par

Mme Rabault, rapporteure au nom de la commission des finances

ARTICLE 12

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Sont ratifiées les ouvertures et les annulations de crédits opérées par le décret n° 2016-732 du 2 juin 2016 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance, le décret n° 2016-1300 du 3 octobre 2016 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance et le décret n° 2016-1652 du 2 décembre 2016 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir cet article dans la rédaction adoptée à l'Assemblée nationale.

Il vise à ratifier les trois décrets d'avance pris au cours de l'exercice 2016.

Le Sénat a supprimé le présent article, par cohérence avec l'avis défavorable rendu par la commission des finances du Sénat sur chacun de ces trois décrets d'avance.